Envoyé en préfecture le 08/11/2018
Reçu en préfecture le 08/11/2018
Affiché le
ID : 029-212902332-20181031-2V-DE

Ville de Quimperlé

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 31 octobre 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 24 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :
Danièle Kha, Patrick Tanguy, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Hervé Noël, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Serge Nilly, Yvette Bouguen.

Pouvoirs :
Cécile Peltier a donné pouvoir à Pascale Douineau
Eric Alagon a donné pouvoir à Pierrick Le Guirrinec
Manuel Pottier a donné pouvoir à Danièle Kha
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Christophe Couic a donné pouvoir à Jean-Pierre Moing
Géraldine Guet a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Yvette Metzger a donné pouvoir à Michel Forget
Marc Duhamel a donné pouvoir à Alain Kerhervé
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Serge Nilly.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Patrick Vaineau

Envoyé en préfecture le 08/11/2018
Reçu en préfecture le 08/11/2018
Affiché le
ID : 029-212902332-20181031-2V-DE

2. TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU CADRE D'ACTIONS DE QUIMPERLE COMMUNAUTE

Exposé

Dans le cadre des multiples sujets qui ont été débattus tout au long de la procédure de transfert des compétences eau potable et assainissement collectif, il convient de rappeler et de valider les principaux engagements retenus, à savoir :

Volet gouvernance :

- La préservation du rôle important et incontournable des élus communaux dans l'évaluation des besoins, dans les résultats attendus, dans la programmation des investissements, avec la désignation d'un élu référent par commune et la mise en place d'un dispositif d'information et de concertation permettant de garantir un fonctionnement de qualité des services à l'échelle de chaque commune.

- Le choix d'une gouvernance locale avec la constitution d'un conseil d'exploitation unique (eau potable, assainissement collectif et non collectif), représentatif des 16 communes et s'appuyant sur le travail du comité de pilotage (COPIL) maintenu jusqu'aux élections municipales de 2020.

Volet organisationnel :

- Le choix d'un mode de gestion des services eau potable et assainissement collectif entièrement public :
  - Retour en régie du service assainissement collectif de Moëlan sur Mer au 1er janvier 2020 ;
  - Retour en gestion publique du service de production d'eau potable par l'usine de Troganvel en Bannalec au 1er juillet 2023 ;
  - Retour en gestion publique du service de production et de distribution d'eau potable des communes littorales au 1er janvier 2024 ;

- La conservation d'un service de proximité en disposant d'équipes d'intervention réparties à Quimperlé et à Scaër, tout en offrant une technicité et une expertise avec un niveau homogène sur l'ensemble du territoire.

- Un accueil communautaire des usagers unique regroupant les services eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif.

- Un service d'information à l'usager de qualité s'appuyant sur un réseau des agents d'accueil dans les communes et un service communautaire de relations à l'abonné avec de nouvelles solutions numériques.

Volet financier :

- Le strict maintien des structures tarifaires et des tarifs domestiques eau et assainissement collectif actuellement en vigueur, en 2019 et en 2020.

- En eau potable, l'ambition d'atteindre en 2028 un tarif unique sur l'ensemble du territoire de l'ordre de 1.57 €/m³*.

- En assainissement collectif et à titre transitoire, 2 systèmes de convergence des tarifs avec l'ambition d'atteindre en 2028 un tarif de l'ordre de 1.60 €/m³* en zone rétro-littorale et de l'ordre de 2.50 €/m³* en zone littorale puis de poursuivre le processus de convergence afin d'atteindre à terme un tarif unique sur l'ensemble du territoire.

* Prix moyens cibles abonnés domestiques (abonnements et volumes facturés)

Envoyé en préfecture le 08/11/2018
Reçu en préfecture le 08/11/2018
Affiché le
ID : 029-212902332-20181031-2V-DE

Volet performances environnementale et technique :

- De forts enjeux environnementaux

- Une gestion plus transversale des problématiques de qualité des ressources en eau et des milieux récepteurs (micropolluants, produits médicamenteux, bactériologie…) à placer obligatoirement au cœur du projet de territoire.

- Des compétences du petit cycle de l'eau devant s'inscrire dans la GEMAPI.

- Une prise en compte renforcée des préoccupations croissantes liées aux aléas climatiques, à la biodiversité, à la transition énergétique.

- Des stratégies d'urbanisation à développer afin de préserver la qualité et la quantité des eaux brutes du territoire.

- Une gestion patrimoniale optimisée sur l'ensemble du territoire

- Un nouveau périmètre des compétences eau et assainissement ouvrant des réflexions solidaires entre communes et offrant des capacités à mieux amortir des besoins bien identifiés qui permettront de développer, de réhabiliter et d'exploiter des infrastructures en bon état tels que :

  - La sécurisation de l'alimentation en eau potable de tous les abonnés du territoire en créant notamment des interconnexions de réseaux entre le SMPE et le château d'eau de Keradennec en Riec, entre Bannalec et Saint-Thurien, entre Arzano et Guilligomarc'h, entre Querrien et Locunolé, entre Arzano et Rédéné et plus globalement entre Quimperlé Communauté et Concarneau Cornouaille Agglomération ;

  - Des filières de traitement d'eau potable et d'eaux usées à compléter par des étages d'ultrafiltration ou de désinfection ;

  - Des extensions de réseaux d'assainissement collectif pour améliorer la qualité des eaux en zone sensible ;

  - La réhabilitation des réseaux d'eaux usées, pour certains très impactés par les eaux parasites ;

  - Des taux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif visant les objectifs du schéma départemental.

Proposition

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce cadre d'actions traçant les principaux engagements à prendre par Quimperlé Communauté.

Avis favorable de la commission municipale eau et lutte contre les inondations du 23 octobre 2018
Avis favorable de la commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 23 octobre 2018

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le cadre d'actions des principaux engagements à prendre Quimperlé Communauté à la majorité (29 voix pour, 4 voix contre).

Le Maire,
Michaël QUERNEZ.

VILLE DE QUIMPERLÉ (Finistère)